

Préposé à l'entretien

Service des loisirs et de la culture

Le titulaire de ce poste aura à travailler comme préposé à l'entretien des bâtiments et du mobilier urbain.

Le directeur, ou son représentant, aura toute la latitude d'établir l'affectation des heures de travail dans chacune des sphères de travail selon ses besoins.

Tous les bâtiments appartenant à la municipalité sont considérés dans ce poste. Le terme bâtiment doit être considéré dans son sens large en incluant entre autres les équipements de chauffage, la plomberie, l'électricité et le mobilier.

Tâches et responsabilités

Préposé à l'entretien:

- Effectuer les tâches nécessaires à l'entretien ménager;
- Assurer de façon adéquate l'entretien préventif des bâtiments;
- Soumettre à son supérieur immédiat toute recommandation visant à prévenir un bris potentiel et/ou à améliorer le bâtiment;
- Aviser son supérieur immédiat de toute défektivité et recommander le correctif approprié;
- Aviser son supérieur lors d'achat de produits «SIMDUT» afin de rectifier l'inventaire des produits;
- Effectuer tous travaux d'entretien, de rénovation ou d'amélioration en respectant les règles de l'art et le caractère particulier du bâtiment (bâtiment centenaire tel que la Musée Bruck);
- Effectuer des travaux mineurs de plomberie;
- Effectuer des travaux de menuiserie et de peinture;
- Agir comme ressource pour assister les professionnels qui interviennent sur le bâtiment (électricien, plombier, climatisation-chauffage);
- Entretien du mobilier urbain (incluant la fontaine);
- Exécuter des travaux de pavé uni.

Tâches et responsabilités (suite)

Parcs, espaces verts et terrains de jeux

- Utilise et opère les équipements motorisés et véhicules de la Ville (camionnette, tracteur, motoneige, tout-terrain) ;
- Utilise et opère les équipements d'entretien de la Ville (tondeuse, débroussailleuse, tondeuse frontale, scie à chaîne et autres outils) ;
- Participe aux travaux de préparation et d'entretien des parcs, espaces verts, terrains de jeux de la Ville, tels qu'identifiés au plan de travail du Service (tonte de gazon, ramassage de feuilles, nettoyage de détritux, ramassage des poubelles, etc.) ;
- Aménagement de parcs et inspection des aires de jeux tout au long de l'année
- Participe aux travaux de réparation et d'entretien des infrastructures des parcs, espaces verts et terrains de jeux (mobilier de parc, bâtiments, équipements sportifs, jeux extérieurs, etc.) ;
- Participe à l'entretien des sites paysagers et des aménagements floraux (plantation d'arbres et arbustes, installation des bacs à fleurs et jardinières, arrosage, élagage d'arbres, taille de haies et arbustes, etc.) ;
- Participe à l'installation et le démantèlement des bandes de patinoires extérieures, procède à l'enlèvement de la neige et à l'arrosage selon les disponibilités de l'horaire de travail et les conditions climatiques ;
- Apporte un support technique lors d'événements spéciaux.

Dans la mesure du possible, l'employé doit être disponible en dehors des heures normales pour certaines urgences.

L'employé respecte les normes de sécurité au travail prescrites par la CNESST et les politiques internes.

Les tâches mentionnées reflètent les responsabilités caractéristiques de l'emploi au poste identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

La présente description d'emploi n'est pas limitative en ce sens qu'elle ne peut empêcher la direction d'attribuer toute autre tâche ou travail relié à la fonction auquel la personne salariée est affectée et/ou requise par son supérieur.

Qualifications et expériences

- Avoir complété son diplôme d'études secondaires ;
- Posséder un minimum d'un (1) an d'expérience dans un domaine jugé pertinent ;

Qualifications et expériences (suite)

- Être capable d'utiliser et d'opérer certains outillages mécaniques (tondeuse, tronçonneuse, débroussailleuse, coupe-bordure, etc.) ;
- Être capable d'utiliser et d'opérer certaines machineries (tracteur, souffleur, tondeuse frontale, tout-terrain) ;
- Être habile à exécuter toutes sortes de travaux d'entretien extérieurs et intérieurs conformément aux directives ;
- Atout - Détenir un permis de conduire classe 3 ;
- Détenir une preuve de la réussite du cours de sécurité sur les chantiers de construction ;
- Fournir un certificat médical de bonne santé.

Qualités requises

- Bonne condition physique;
- Capacité à travailler sous pression;
- Bon sens de l'organisation et de l'orientation;
- Bonne dextérité manuelle;
- Bon jugement;
- Capacité de travailler en équipe;
- Être ponctuel;
- Faire preuve de motivation;
- Être travaillant et honnête;
- Bonne connaissance du territoire Cowansvillois.

Horaires de travail

Deux postes à combler de 40 h semaine.

- Horaire 1 : 17 h à 1 h du lundi au vendredi.
- Horaire 2 : horaire à déterminer – disponibilité jours, soirs, fins de semaine.

Le titulaire de ce poste peut être affecté à différents quarts de travail selon les besoins.

Salaire

Selon le salaire établi à la classe préposé à l'entretien selon la convention collective en vigueur des employés du Syndicat des salariés cols bleus de Cowansville (CSD).

Merci de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 17 septembre à:

loisir@ville.cowansville.qc.ca

La Ville de Cowansville souscrit à l'égalité à l'emploi. L'utilisation du masculin est choisie pour des fins de lisibilité.

La Ville remercie tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.